

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du vendredi 26 février 2016

Date de la convocation :
19/02/2016

L'an deux mille seize et le vingt six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis BREMOND, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Cathie MAZZOLINI, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
10

Secrétaire de séance:
Louis BREMOND

Représentés :

Madame José CHARROUX par Madame Sandra CAMPIONE
Monsieur Paul LOMBARD par Monsieur Philippe WAGNER
Monsieur Cyrille PRACHE par Madame Marie-Claude CLAEYS

Absents :

DE 2016 008

Objet: Subvention exceptionnelle à l'association "Par sons et par mots"

Monsieur le Maire rappelle l'intervention de Mme SAGNES, présidente de l'association "par sons et par mots".

Il revient donc sur les objectifs portés par cette association sur l'année 2016 :

"Les Déambulations" est un projet collectif avec un spectacle dans les rues de Banon, pour l'été 2016 ; chacun peut s'y engager selon ses talents, ses compétences et le temps dont il dispose. Une préparation de 6 mois est nécessaire.

Le budget présenté par l'association fait état d'une subvention de 3 500€ émanant de la commune de Banon.

Compte tenu des finances et des projets communaux,

Compte tenu des associations pour lesquelles la commune de Banon s'engage chaque année,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer à l'association "par sons et par mots" une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 800.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec,
5 abstentions (MAZZOLINI Cathy, PRACHE Cyrille, CLAEYS M-Claude, BREMOND Louis, ROBIN Éric)
1 voix contre (LOMBARD Paul)
9 voix pour,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1800€ à l'association "Par sons et par mots".
- **PRÉCISE** que cette somme sera prévue dans le budget général.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

